

# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

## 3<sup>e</sup> RALLYE DE RÉGULARITE HISTORIQUE SPORTIF (VHRS) PEA DE LA LURONNE

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.  
Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au  
45<sup>e</sup> Rallye National PEA de la Luronne,  
ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 45<sup>e</sup> Rallye National PEA de la Luronne.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 17 et 18 Octobre 2020 en qualité d'organisateur administratif et technique un Rallye National de Régularité Historique Sportif dénommé :

#### 3<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL VHRS PEA DE LA LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du 5/2/2020 sous le numéro 17 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 124 en date du 13/2/2020.



#### *Comité d'Organisation*

Identique au 45<sup>e</sup> Rallye National PEA de la Luronne.

#### *Organisateur technique*

Identique au 45<sup>e</sup> Rallye National PEA de la Luronne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### **1.1P. OFFICIELS**

Identique au 45<sup>e</sup> rallye national PEA de la Luronne :

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 3<sup>e</sup> Rallye National VHRS PEA de la Luronne compte pour :

- le challenge VHRS 2020 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2020.
- le challenge VED 2020.
- le challenge STPI – SOREVI 2020.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique au 45<sup>è</sup> Rallye National PEA de la Luronne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 3<sup>è</sup> Rallye National VHRS PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements du du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le LUNDI 12 OCTOBRE 2020.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés rentre dans les 120 voitures autorisées.

- **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
  - avec la publicité facultative des organisateurs :
 

- Pilote et copilote membres ASA LURONNE	265 €
- Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	280 €
- Pilote et copilote membres d'une autre ASA	295 €
  - sans la publicité facultative des organisateurs 590 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 45<sup>è</sup> Rallye National PEA moderne de la Luronne.

Le 3<sup>è</sup> Rallye National VHRS PEA de la Luronne représente un parcours de 224,9 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 Zones de régularité d'une longueur totale de 116.4 km.

Les zones de régularité sont :

**ES 1 / 3 / 5 / 7 : La route des forts 20,6 Km.**

**ES 2 / 4 / 6 / 8 : La route des crêtes 8,5 km.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances sont identiques au 45<sup>e</sup> Rallye National PEA de la Luronne

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Les moyennes seront données par le directeur de course au départ du parc fermé et seront issues du meilleurs temps du VHC ajusté à un coefficient. Elles pourront être différentes suivant les ES et par étape en fonctions des conditions jugées par la directeur de course. Les temps de passage sont issus d'un système de balises placées le long des ES dans des endroits discrets secrets.

Système de Chronométrage CHRONOPIST, prendre en compte le document CHRONOPIST pour l'installation des émetteurs dans le véhicule.

**Prendre bien note que tout contrôle qui représenterait une moyenne >20% de la moyenne demandée sera directement exclu de la compétition.**

#### **7.5P. zones de régularité :**

De 3 à 7 points de contrôles de temps de passage intermédiaires seront disposés dans les ZR. Des changements de moyennes sont prévus en fonction du profil des ZR. Les points Km de changement de moyennes seront toujours les mêmes durant tout le rallye et indiqués sur le road book (croisements, entrée d'agglomération....).

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Aucune réclamation ne sera admise.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque seconde d'avance ou de retard correspondra à 1 point de pénalité, sera déclaré vainqueur l'équipage qui présentera la plus faible des sommes des pénalités sur l'ensemble des ES parcourues.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

Heure et lieu de remise des prix : identique au 45<sup>e</sup> Rallye National PEA de la Luronne

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

**[www.asaluronne.fr](http://www.asaluronne.fr)**